

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 19 avril 2018

LARGE SUCCES DE L'INTRODUCTION EN BOURSE D'OXATIS SUR EURONEXT GROWTH LEVEE DE FONDS DE 12,3 M€

- **12,3 M€ levés dans le cadre du Placement Global (PG) et de l'Offre à Prix Ouvert (OPO) après exercice intégral de la clause d'extension, susceptibles d'être portés à 14,1 M€ en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation**
- **Prix définitif de l'action fixé dans la partie supérieure de la fourchette à 11,50 € (fourchette entre 9,14 € et 12,36 €)**
- **Près de 22 M€ demandés, soit une offre sursouscrite 2 fois**
- **Début des négociations sur le marché Euronext Growth le 24 avril 2018**

Oxatis, expert technologique du SaaS e-commerce, annonce le large succès de son introduction en bourse sur le marché d'Euronext Growth Paris (Code ISIN : FR0013328184 / Mnémonique : ALOXA).

Au regard de la forte demande constatée, le Conseil d'administration d'Oxatis, réuni ce jour, a fixé le prix définitif de l'action à 11,50 €, dans la partie supérieure de la fourchette indicative de prix (entre 9,14€ et 12,36€).

Il a en outre été décidé d'exercer l'intégralité de la clause d'extension, permettant à Oxatis de lever un montant de 12,3 M€, susceptible d'être porté à 14,1 M€ en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation.

La demande totale exprimée s'est élevée à 1 888 521 titres, soit un taux de sursouscription global de 2 fois¹. L'offre a notamment bénéficié d'une forte demande des investisseurs institutionnels en France et à l'international, dont la demande s'est élevée à 1 599 974 titres, soit 18,4 millions d'euros demandés au prix de l'offre, faisant ressortir un taux de sursouscription de près de 2 fois également.

Le nombre de titres alloués dans le cadre du Placement Global s'élève à 1 085 956 actions nouvelles, correspondant à un montant de 12,5 M€. Sur l'Offre à prix ouvert, 144 274 actions ont été allouées au public, soit un montant de 1,7 M€. Les ordres A1 (de 10 actions jusqu'à 200 actions incluses) seront servis à 74% et les ordres A2 (au-delà de 200 actions) seront servis à 0%.

Au total, le nombre de titres émis à la suite de l'exercice intégral de la clause d'extension s'élève à 1 069 766 actions nouvelles, auxquelles s'ajoutent les 326 084 actions nouvelles issues du remboursement automatiques

¹ Sur la base de l'offre initiale : placement global et offre à prix ouvert, hors clause d'extension et option de surallocation.



des obligations remboursables émises par la Société. Sur ces bases, et compte tenu du prix d'introduction en bourse de 11,50 € par action, la capitalisation boursière d'Oxatis ressort à 49,1 M€. A l'issue de l'opération, le capital d'Oxatis est désormais composé de 4 271 536 actions. Le flottant représente 25% du capital de la société avant exercice éventuel de l'option de surallocation.

Oxatis a consenti à Portzamparc une option de surallocation, exerçable jusqu'au 18 mai 2018, portant sur un maximum de 160 464 actions nouvelles, soit un montant maximum d'environ 1,8 M€.

Le règlement-livraison des nouvelles actions émises au titre du Placement Global et de l'Offre à Prix Ouvert interviendra le 23 avril 2018. Les actions seront admises à la négociation sur le marché Euronext Growth, à compter du 24 avril 2018, en cotation en continu, sous le code ISIN FR0013328184 et le mnémonique ALOXA.

Un contrat de liquidité sera mis en œuvre au plus tard avant la fin de la période de stabilisation qui débutera le 24 avril 2018 et prendra fin le 18 mai 2018. Sa mise en place fera l'objet d'une information au marché le moment venu, conformément aux exigences légales et réglementaires applicables.

A l'occasion de la réalisation de l'introduction en bourse, Marc Schillaci, Président d'Oxatis déclare : « *L'entrée en Bourse d'OXATIS est une immense fierté pour tous nos collaborateurs ainsi que pour nos partenaires. C'est aussi la consécration d'un long parcours d'entrepreneurs pour Marc Heurtaut et moi-même. Désormais, cette société est aussi la vôtre et c'est le début d'une nouvelle aventure encore plus exaltante pour OXATIS. Je remercie tous les actionnaires institutionnels français et internationaux comme les particuliers qui nous ont fait confiance en nous rejoignant dès le début du chemin, à l'occasion de cette entrée en bourse réussie. Nous avons des ambitions d'expansion ; grâce à votre concours, nous avons désormais les moyens de les réaliser. Avec la notoriété acquise à l'occasion de cette opération, nos ambitions européennes et le modèle que nous proposons, nous pourrions saisir de nouvelles opportunités qui changeront le profil du Groupe* ».

Répartition du capital post opération

A l'issue de l'introduction en bourse, le capital social d'Oxatis se décompose de la façon suivante :

Actionnaires	Avant l'introduction en bourse		Après l'introduction en bourse ¹ <i>(après exercice de la clause d'extension)</i>		Après l'introduction en bourse sur une base totalement diluée ² <i>(après exercice de la clause d'extension)</i>		Après l'introduction en bourse sur une base totalement diluée ² <i>(après exercice de la clause d'extension et après exercice éventuel de l'intégralité de l'option de surallocation)</i>	
	Nombre d'actions	% en capital et en droits de vote	Nombre d'actions	% en capital et en droits de vote	Nombre d'actions	% en capital et en droits de vote	Nombre d'actions	% en capital et en droits de vote
Marc SCHILLACI	208 314	7,24%	208 314	4,88%	265 248	5,95%	265 248	5,74%
CALABI (EURL)	78 020	2,71%	78 020	1,83%	78 020	1,75%	78 020	1,69%
Famille SCHILLACI	81 000	2,82%	81 000	1,90%	81 000	1,82%	81 000	1,75%
Marc HEURTAUT	91 698	3,19%	91 698	2,15%	116 766	2,62%	116 766	2,53%
SUN FLARE INVESTMENT	70 000	2,43%	70 000	1,64%	70 000	1,57%	70 000	1,51%
Sous-total Fondateurs / Managers	529 032	18,40%	529 032	12,39%	611 034	13,70%	611 034	13,22%
Fonds TempoCap 2 GP (jersey) Limited	899 302	31,27%	1 042 018	24,39%	1 042 018	23,36%	1 042 018	22,55%
Fonds Omnès Capital	873 878	30,39%	1 012 464	23,70%	1 012 464	22,70%	1 012 464	21,91%
SofiOuest	282 526	9,82%	327 308	7,66%	327 308	7,34%	327 308	7,08%
Sous-total Investisseurs financiers	2 055 706	71,49%	2 381 790	55,76%	2 381 790	53,39%	2 381 790	51,54%
Autres Investisseurs privés	290 948	10,12%	290 948	6,81%	290 948	6,52%	290 948	6,30%
Employés	-	0,00%	-	-	107 400	2,41%	107 400	2,32%
Public	-	0,00%	1 069 766	25,04%	1 069 766	23,98%	1 230 230	26,62%
Total	2 875 686	100%	4 271 536	100%	4 460 938	100%	4 621 402	100%

¹ En tenant compte de la création de 326 084 actions nouvelles issues du remboursement automatique des obligations remboursables en actions

² Sur une base pleinement diluée tenant compte de l'exercice intégral des BSPCE et de la création de 326 084 actions nouvelles issues du remboursement automatique des obligations remboursables en actions

Prochaines étapes de l'opération

23 avril 2018	Règlement-livraison des actions nouvelles
24 avril 2018	Début des négociations sur le marché Euronext Growth Paris et début de la stabilisation éventuelle
18 mai 2018	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation et fin de la période de stabilisation éventuelle

A PROPOS DE OXATIS

Depuis sa création, la vocation d'Oxatis est de permettre aux PME de profiter des opportunités du e-commerce en leur donnant accès à des solutions technologiques jusqu'ici réservées aux leaders de la vente en ligne. Pour réussir, Oxatis a développé une plateforme SaaS permettant aux entreprises de bénéficier de plus de 400 fonctionnalités leur permettant de lancer et de développer leur site marchand. Le succès de cette plateforme technologique a été rapide. En 2017, Oxatis comptait déjà près de 7 000 clients. La société est implantée dans quatre pays européens (France, Royaume-Unis, Espagne, Italie). En 2017, Oxatis a réalisé un chiffre d'affaires de 9,6 millions d'euros en progression de 31%. Grâce à la fidélité de la clientèle SaaS, cette croissance s'accompagne d'une forte récurrence de l'activité : 83% du chiffre d'affaires total en 2017. Pour plus d'informations, visitez www.oxatis.com.

Contacts

Oxatis

Jean-Christophe Brun
04 86 90 26 26
investor@oxatis.com

Communication financière

Benjamin Lehari
01 56 88 11 25
blehari@actifin.fr

Relation presse corporate

Bruno Lorthiois
06 78 97 07 24
lablcoms@gmail.com

Relation presse financière

Isabelle Dray
01 56 88 11 29
idray@actifin.fr

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

Prix de l'offre

Le prix de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global est fixé à 11,50 € par action.

Taille et produit brut de l'offre

1 069 766 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'offre, après exercice intégral de la clause d'extension et avant exercice éventuel de l'option de surallocation. Le produit brut total de l'émission s'élève à 12,3 M€ après exercice intégral de la clause d'extension et avant exercice éventuel de l'option de surallocation.

Oxatis a consenti à Portzamparc (Groupe BNP Paribas) une option de surallocation, exerçable du 24 avril 2018 au 18 mai 2018 (inclus), portant sur un nombre maximum de 160 464 actions nouvelles, soit un montant maximum de 1,8 M€.

Allocation de l'offre

- Placement global : 1 085 956 actions ont été allouées aux investisseurs institutionnels, soit 12,5 M€ et environ 88 % du nombre total d'actions allouées ;
- Offre à prix ouvert : 144 274 actions ont été allouées au public, soit 1,7 M€ et environ 12% du nombre total d'actions allouées (soit 16% de l'offre initiale, hors clause d'extension). Les ordres A1 (de 10 actions jusqu'à 200 actions incluses) seront servis à 74% et les ordres A2 (au-delà de 200 actions) seront servis à 0%.

Engagements d'abstention de la Société et engagements de conservation des actionnaires

- Engagement d'abstention de la Société : 180 jours ;
- Engagement de conservation des actionnaires fondateurs : 365 jours ;
- Engagement de conservation des actionnaires financiers de la Société : 180 jours

PARTENAIRES DE L'OPERATION

Listing Sponsor



Chefs de file et Teneurs de livre associés



GROUPE SOCIETE GENERALE

Commissaire aux Comptes



Agence de communication



Conseil juridique de l'Opération



Caractéristiques de l'action

- Libellé : OXATIS
- Code mnémonique : ALOXA
- Code ISIN : FR0013328184
- Marché de Cotation : Euronext Growth Paris
- ICB Classification : 9538 – Software
- Eligibilité au PEA-PME et qualification BPI Entreprise innovante*

**Ces dispositifs sont conditionnels et dans la limite des plafonds disponibles. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de leur conseiller financier.*

MISE A DISPOSITION DU PROSPECTUS

Des exemplaires du Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 4 avril 2018 sous le numéro 18-107, composé d'un Document de Base enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 26 mars 2018 sous le numéro I.18-007 et de la Note d'Opération (incluant le résumé du Prospectus) sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de Oxatis (Immeuble Acropolis 171 bis chemin de la Madrague Ville, 13002 Marseille), ainsi que sur les sites Internet de Oxatis (www.Oxatis.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

FACTEURS DE RISQUES

Tout investissement en actions comporte des risques. Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à se reporter au chapitre 4 « facteurs de risques » figurant dans le Document de base enregistré le 26 mars 2018 sous le numéro I.18-007 et au chapitre 2 « facteurs de risques liés à l'offre » et en particulier au risque de liquidité de la note d'opération.

Avertissement

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat d'actions de Oxatis.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes



physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive Prospectus.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou toute autre juridiction. Les valeurs mobilières ne sont pas enregistrées en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ("U.S. Securities Act") et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Oxatis n'envisage pas d'enregistrer des valeurs mobilières ou de réaliser une offre aux Etats-Unis d'Amérique.

S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen, autre que la France, ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 ainsi que, le cas échéant, les amendements à cette directive (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre de vente de valeurs mobilières objets de ce communiqué, rendant nécessaire la publication par Oxatis d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres (autre que la France). En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans le ou les Etats membres concernés ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Oxatis d'un prospectus au titre de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.

Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes (1) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (2) qui sont des « investment professionals » répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« Ordre »); ou (3) qui sont des « high net worth entities », et autres personnes à qui il peut être légalement communiqué, répondant aux dispositions de l'Article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre (ces personnes mentionnées en (1), (2) et (3) étant ensemble désignées comme « personnes habilitées »). Le présent communiqué ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes non habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé aux personnes habilitées et ne peut être réalisé que par des personnes habilitées.

Aucune copie de ce communiqué de presse n'est, et ne doit, être distribuée ou envoyée, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.